

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ABONNEMENT.

SAUMUR.

Un an . . . . . 30 fr.

Six mois . . . . . 16

Trois mois . . . . . 8

Posté :

Un an . . . . . 35 fr.

Six mois . . . . . 18

Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez M. BONGREL et BULLIER, Place de la Bourne, 33 ;

A EWIG, Rue Talibou, 10 ;

A PARIS, chez MM. BAYAS-LAFITE et Co, Place de la Bourne, 3.

INSERTIONS

Annouces, la ligne, 20 c.

Réclames, — 30

Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas, et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. BAYAS-LAFITE et Co, Place de la Bourne, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Avril 1878.

## Chronique générale.

La Chambre n'a pas voulu se séparer sans avoir, au préalable, invalidé le dernier des députés conservateurs de Vaucluse, l'honorable comte du Demaino. Elle a ainsi couronné dignement une session dans laquelle elle a injustement et odieusement frappé un si grand nombre de collègues.

Du reste, cette séance supplémentaire n'a pas manqué d'intérêt ; M. Albert Grévy, qui avait fièrement déclaré la veille que les membres de la commission d'enquête ne touchaient pas un sou, a dû avouer qu'ils étaient remboursés des frais de leurs voyages, et ce, sur le budget de la Chambre ; M. Baudry d'Asson ayant présenté à ce sujet quelques observations, il fallait voir la colère, l'indignation de tous les membres de la susdite commission : les Floquet, les Albert Grévy, les Albert Joly, et franchant encore sur les autres par son attitude d'énergumène, l'illustre Germain Casse.

M. Margain, ayant prétendu que les commissaires d'enquête avaient toujours reçu de telles indemnités et ayant même affirmé que les commissions de l'Assemblée nationale avaient reçu des sommes dont elles n'avaient pas rendu compte, M. le comte de Maille, avec cette vigueur qu'on lui connaît, a répondu par une dénégation formelle et a déclaré que, dans la commission d'enquête sur les actes du 4 Septembre, il n'était pas un seul membre qui eût jamais rien touché.

M. Georges Périn, qui est, bien qu'étant fort radical, un homme fort sympathique, est venu clore la discussion en demandant que les comptes des dépenses ainsi remboursées fussent examinés quand on discuterait le budget de la Chambre.

La Chambre des députés s'est prorogée jusqu'au 29 avril.

Le Sénat s'est également prorogé au 29 dans la séance de mardi, après avoir voté la réforme postale.

### LES INVALIDATIONS.

L'invalidation de l'honorable M. de Puiborneau, député de la Vendée, a été, certainement, une des plus scandaleuses que la Chambre ait votées depuis la vérification des pouvoirs.

On se rappelle que le prétexte mis en avant pour justifier ce vote de proscription fut certain article publié, au cours de la période électorale, par le *Vendéen*, contre M. Jenty, et que celui-ci avait poursuivi comme entaché de diffamation.

M. de Puiborneau demandait qu'ayant de statuer sur son élection, la Chambre attendît l'issue du procès ; mais, la majorité républicaine, toujours soucieuse de la justice et de la vérité, craignit la lumière, et, sans même avoir eu la pudeur d'entendre M. de Puiborneau, alors malade, elle se hâta de briser son mandat.

Le tribunal vient de rendre son jugement. Il a décidé que le délit de diffamation devait être écarté et que les trois lettres incriminées trouvaient leur explication dans les agissements de M. Jenty et dans les faits notoirement connus,

relatés dans les journaux financiers et signalés à la tribune française par M. Allain-Targé et par M. le ministre des travaux publics, faits auxquels M. Jenty, alors député, n'avait pas cru devoir répondre.

Chaque jour, nous entendons les tribunaux condamner, par leurs jugements, les votes de la Chambre. Après MM. de Lamotte, Déjours, de Gelsen, voici M. de Puiborneau qui obtient de la justice une sentence dont l'effet est de montrer à tous quelle est la valeur morale des invalidations.

Mais, qu'importe à la majorité républicaine ? Il s'agit de faire des places pour des amis, et de leur permettre de se représenter avec le concours de la candidature officielle la plus hypocrite qui fut jamais.

(Gazette de France.)

M. de Puiborneau vient d'adresser la circulaire suivante aux électeurs de la 1<sup>re</sup> circonscription de La Roche-sur-Yon :

« Mes chers concitoyens,

Le 14 octobre dernier vous m'appeliez à l'honneur de représenter la 1<sup>re</sup> circonscription de La Roche-sur-Yon à la Chambre des députés.

En me donnant 9,407 suffrages, avec une majorité de 545 voix sur M. Jenty, vous deviez penser que la Chambre ratifierait votre verdict.

Il n'en a pas été ainsi.

Promise dès le premier jour par mon concurrent, annoncée par les journaux républicains, prononcée sans défense de ma part et avec refus absolu d'un ajournement de discussion parfaitement motivé, mon invalidation a prouvé, une fois de plus, le parti pris par la majorité d'éloigner tous ceux qui avaient battu l'un des 363.

Je sais que j'ai conservé toutes vos sympathies ; je sais que dans une lutte nouvelle, libre et loyale, je retrouverais les suffrages que vous m'avez donnés une première fois.

Mais quel serait aujourd'hui le résultat d'un nouveau succès ?

Probablement une nouvelle invalidation.

Dans de pareilles circonstances, je me suis demandé si j'avais bien le droit de vous exposer ainsi à des scrutins inutilement répétés, et s'il n'était pas plus sage de réserver nos efforts pour des jours meilleurs.

Le retrait de ma candidature est un acte de dignité pour tous ; pour vous qui m'aviez confié vos intérêts les plus chers et dont les droits ont été méconnus ; pour moi qui ai été votre élu.

« Mes chers concitoyens,

Ensemble nous avons combattu pour la justice, pour la liberté, pour la religion, pour la grandeur et la prospérité de la patrie. Sur ce terrain conservateur, nos adversaires savent bien que notre union est parfaite ; restons unis, et disons bien haut qu'au jour d'une lutte sérieuse nous nous retrouverons tous devant l'urne électorale avec le même bulletin.

« H. DE PUIBORNEAU. »

On lit dans la Patrie :

On se souvient que, sous la Monarchie et sous l'Empire, les communes étaient autorisées et parfois invitées à s'abonner à un

des journaux politiques du département représentant les idées du gouvernement. Les feuilles de l'opposition criaient fort contre ce qu'elles appelaient un privilège ; néanmoins, ce système fut maintenu en vigueur après le 4 Septembre dans des conditions inconnues jusqu'alors.

Pendant la période du 46 Mai, les feuilles rouges protestèrent de nouveau, et le ministre du 14 octobre fut plus tard saisi de la question. En conséquence, le 14 février, M. de Marcère adressa aux préfets, sous-préfets et maires, une circulaire qui interdit aux communes de s'abonner à un journal politique.

Mais la mesure qu'on réclamait contre les journaux conservateurs pouvait-elle s'appliquer aux journaux républicains, devenus à leur tour les organes du gouvernement ? Certainement non. Aussi un certain nombre de députés de la gauche ont-ils réclamé auprès du ministre de l'intérieur, et voici ce qui s'est passé, d'après le *Moniteur* :

« M. le ministre de l'intérieur, tout en faisant observer dans sa réponse que les fonds communaux ne doivent être affectés qu'à l'acquittement des dépenses d'intérêt communal, et que les frais d'abonnement à un journal politique ne rentrent pas dans cette catégorie, s'est déclaré disposé à admettre qu'il peut être dérogé, à titre exceptionnel, aux prescriptions de sa circulaire, en ce qui concerne certains journaux locaux ayant un caractère plutôt administratif que politique. »

Cette concession est une véritable soumission.

Aucun des journaux locaux n'a un caractère administratif particulier. Les préfets ont, pour les actes administratifs, un bulletin spécial, et l'insertion des annonces légales n'étant plus le monopole d'un ou de plusieurs journaux par département, toutes les feuilles départementales ont également un caractère politique et administratif.

Les réclamations des gauches avaient tout simplement pour objet d'assurer une clientèle à leurs journaux, et comme les préfets seront jugés des cas, il n'est pas besoin de dire que les journaux conservateurs seront exclus de ces abonnements administratifs.

Quant à la circulaire, elle se trouve annulée, ou rendue tellement ambiguë par l'interprétation qui l'a suivie, que l'on est autorisé à se demander : Est-ce oui ? Est-ce non ?

On a pu remarquer, le mois dernier, dans de nombreuses feuilles radicales, une série de notes qui paraissaient calquées sur le même modèle et qui toutes réclamaient « l'épuration des bureaux des préfectures ». C'était, évidemment, l'annonce de quelques mesures déjà décidées et dont les nouveaux préfets devaient être les instruments.

Voici qu'en effet l'épuration exigée commence. A la seule préfecture de Lyon, vingt-deux employés ont été brusquement congédiés, et, circonstance à noter, l'arrêté préfectoral qui les renvoie porte la mention : « Admis à faire valoir leurs droits à la retraite », alors que pas un seul n'y a droit.

Les Pyrénées-Orientales possèdent un préfet qui pourra faire un excellent Laubar-dement : il répond au nom de Filippini. Il signor Filippini vient de révoquer six

gardes champêtres (nous empruntons ces détails au *Roussillon* du 29 mars), tous anciens militaires, la plupart médaillés, l'un d'eux chevalier de la Légion d'Honneur, nommés depuis de longues années à leurs fonctions ; voici l'arrêté concernant celui de Perpignan : « Considérant que le service du sieur M. . . etc., laisse beaucoup à désirer, etc. »

Laisse beaucoup à désirer est admirable. Il signor Filippini n'y va pas de main morte. Si M. le ministre de l'intérieur révoquait tous les préfets dont le service laisse beaucoup à désirer, est-ce que le préfet des Pyrénées-Orientales resterait à son poste ? Laisse beaucoup à désirer ! En quoi ?

Lorsqu'on frappe un fonctionnaire, il faut articuler des faits positifs.

Le Cantal possède aussi un préfet remarquable : nous demandons à l'Académie des sciences morales et politiques de lui décerner un prix d'encouragement pour les néologismes qu'il introduit dans le langage administratif ; mais nous regrettons que son nom ne figure pas dans les extraits de *l'Impartial du Cantal* que nous avons sous les yeux : il mériterait d'être écrit en lettres d'or. « Vu . . . etc. », dit cet administrateur. . . Article premier. — Le sieur Bonbonnelle, receveur de l'octroi de Saint-Flour, est remercié. »

Remercié est d'une suprême distinction ! Si c'est avec ces gens-là que l'on veut établir la République athénienne, on aura fort à faire.

### A PROPOS DE « L'HISTOIRE D'UN CRIME ».

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

Nos lecteurs se souviennent, sans doute, du bruit fait, il y a quelque temps, par les organes républicains de toute nuance, autour d'un assez mauvais livre de Victor Hugo, intitulé : *L'Histoire d'un crime*. Bien peu d'entre eux l'ont lu, croyons-nous, et ceux qui l'ont commencé n'ont guère eu plus que nous le courage d'aller jusqu'au bout.

*L'Histoire d'un crime* n'est autre chose qu'un pamphlet assez médiocre où l'histoire est faussée d'un bout à l'autre et la morale violée en maints endroits. Sous prétexte de châtier le 2 Décembre, le chanfre de *Notre-Dame de Paris*, de *Hernani* et de tant de chefs-d'œuvre indiscutables, a sali sa plume et abaisé son génie en jetant l'insulte et la calomnie sur tous ceux, ou à peu près, qui figurent dans son nouveau livre.

Aussi M. Victor Hugo se fait-il verbeusement tancer par les fils des hommes injuriés par lui, témoin la lettre suivante qu'il a reçue il y a peu de jours, et qui émane du fils de M. Quentin-Bauchart, ancien président du conseil d'Etat :

« Paris, 1<sup>er</sup> avril 1878.

« Monsieur,

« Dans un livre que vous intitulez audacieusement « Histoire d'un crime » et qui n'est qu'un abominable pamphlet, vous jetez l'outrage à la face des hommes qui ont servi l'Empire et vous insultez mon père.

« Après lui avoir reproché, dans des termes grossiers et indignes de vous, de s'être rallié à un gouvernement que le pays tout entier venait d'acclamer, vous dénaturez odieusement l'acte qui honore le plus sa vie, cette mission de clémence que le Prince lui confia après le 2 décembre et qu'il a si noblement remplie.

« Mon père ne faisait pas partie des commissions mixtes dont vous avez, d'ailleurs, travesti perfidement le caractère : Vous le



sa maison un honorable cultivateur demeurant à l'Auberderie.

Charles Baillif habitait dans ce hameau une maison isolée; ses plus proches voisins étaient à plus de 200 mètres.

Le parquet de La Flèche s'est transporté sur les lieux accompagné d'un médecin légiste qui a fait l'autopsie du cadavre. La poitrine portait extérieurement la trace d'un coup de feu. On a trouvé dans le cœur une balle en plomb; tout près du cadavre était un petit pistolet de poche sans capsule; des vêtements avaient été placés par une main étrangère près du cadavre, pour compléter une mise en scène concordant avec le pistolet, et faire croire à un suicide.

Mais l'assassin n'avait pas réfléchi que la balle avec laquelle il avait tué Baillif serait extraite; rapprochée du canon du pistolet, elle était d'un tout autre calibre. La mort paraissait remonter à trois ou quatre jours. Baillif a été rencontré le 25 mars revenant de Sablé; depuis il n'a été aperçu ni chez lui, ni à son travail.

On ne connaissait aucun ennemi à cet homme, et le vol paraît avoir été le mobile du crime. En effet, Baillif jouissait d'une certaine aisance, et l'on n'a retrouvé chez lui aucune valeur.

### POIERS.

Nous apprenons, dit le *Journal de la Vienne*, la mort de M. Wedel, qui était parvenu à un âge fort avancé. Il aurait eu 101 ans au mois de mai prochain.

M. Wedel avait eu la douleur de perdre son fils il y a quelques mois, frappé d'apoplexie foudroyante dans le cabinet du préfet de la Vienne, M. Fournier-Sarlovèze.

Il y a peu de temps encore, on pouvait voir ce vénérable centenaire parcourir d'un pas fort allègre les allées du parc de Blossac.

### SAINT-MAIXENT.

Deux compagnies du 125<sup>e</sup>, venant de Thouars, et deux compagnies du 114<sup>e</sup>, venant de Bressuire, sont arrivées mardi à Saint-Maixent.

La musique du 114<sup>e</sup> est allée, ainsi que M. le colonel de ce régiment, à la rencontre de chacune d'elles.

A la réception offerte le soir par MM. les officiers du 114<sup>e</sup> de ligne, la musique de ce régiment a exécuté les plus jolis morceaux de son répertoire.

### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le premier terme payable le 1<sup>er</sup> avril.

### État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 31 mars 1878.

#### NAISSANCES.

Le 2. — Eugénie-Louise Béatrix, rue Saint-Jean.

Le 4. — Ernest-Auguste Cavellier, rue Beaurepaire.

Le 7. — Henriette Bauron, rue Notre-Dame. — Jeanne-Julienne Balzeau, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 10. — Gabrielle-Charlotte Lambert, rue de la Croix-Verte. — Blanche Valette, route de Varrains. — Rose Valette, route de Varrains.

Le 11. — Charlotte Lardé, place de l'Hôtel-de-Ville. — Ludovic Frobot, place de la Gare.

Le 12. — Louise Malécol, rue Brault.

Le 15. — Aline-Elise Bourreau, quai de Limoges.

Le 18. — Berthe Gaudin, rue de la Visitation.

Le 19. — Elisa Bougreau, hameau de Beaulieu. — René-Georges Lemonnier, rue du Portail-Louis.

Le 23. — Léon-Alexandre Rousselot, rue Nationale.

Le 24. — Henri-Baptiste Palluault, rue de la Basse-Ile.

Le 26. — Maria Thiphaneau, rue de Lorraine. — Alfred-Charles Marjolet, à la Gendarmerie.

Le 27. — Ernest-Jean-Baptiste Thiolet, rue de la Croix-Verte. — Jean-Philippe Leboeuf, rue de la Petite-Douve. — Marthe-Louise Cotelle, rue Fardeau.

#### MARIAGES.

Le 4. — Edouard-Marcelin Prudhom-

meau, serrurier, a épousé Laurence-Adèle Vocel, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 28. — Michel-Henri-Amand Dangles, agent d'affaires, a épousé Marie-Léontine Chottard, sans profession, tous deux de Saumur.

#### DECES.

Le 1<sup>er</sup>. — Etienne Guyomard, cultivateur, 83 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 2. — Germain Pallu, marchand boucher, 44 ans, rue Nationale.

Le 3. — Marie-Louise Déplobin, sans profession, 30 ans, épouse Gédéon Lamy, à la Gendarmerie.

Le 4. — Alexandre-Pierre Humeau, propriétaire, 67 ans, rue Nationale. — Eugénie Laury, journalière, 50 ans, veuve Mathurin Laury, à l'Hospice.

Le 5. — Adrien Leclère, 40 jours, Port-du-Bourg.

Le 7. — Gustave Daviau, menuisier, 37 ans, rue du Petit-Pré.

Le 8. — Renée Sausseron, journalière, 72 ans, veuve Glerner, à l'Hospice.

Le 10. — Fanny Jeanneau, rentière, 82 ans, pension Sainte-Anne. — Louis Dière, plâtrier, 53 ans, à l'Hospice. — Raphaël Léger, 4 mois, à l'Hospice.

Le 11. — Pierre Foulard, chapelier, 46 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Louise Rathouis, sans profession, 75 ans, veuve François Ernoult, au Petit-Puy.

Le 15. — Jean-Claude Pellissier, négociant, 50 ans, rue du Temple. — Marie Fonteny, sans profession, 72 ans, épouse Pierre Ouvré, rue Saint-Nicolas.

Le 16. — Pierre Arnaud, remouleur, 35 ans, à l'Hospice.

Le 18. — Angèle Hubert, sans profession, 64 ans, épouse Pierre Alzon, rue d'Orléans.

Le 19. — Jean Gautier, plâtrier, 74 ans, à l'Hospice.

Le 20. — Anne Peltier, 56 ans, sans profession, épouse Louis-Pierre Foulard, rue de Fenet.

Le 21. — François Querruet, journalier, 69 ans, rue Saint-Nicolas. — Camille-René Chesneau, employé de commerce, 24 ans, quai de Limoges.

Le 22. — Frédéric-Eugène Roger, sans profession, 22 ans, rue de la Visitation. — Gaston-Jules Chalopin, 6 ans, quai de Limoges.

Le 23. — Angélique Bougouin, chapelière, 76 ans, veuve Michel Hurtault, rue de Fenet. — Eugénie-Marie Lambert, 40 mois, Grand-rue. — Casimir-Louis Lenne, journalier, 56 ans, rue de Bordeaux.

Le 24. — Jean-Marie Gilet, carrier, 44 ans, à l'Hospice.

Le 28. — Ange Letrouvé, journalier, 72 ans, à l'Hospice. — Julien Maille, sans profession, 64 ans, à l'Hospice.

Le 29. — Jacques Lemoine, journalier, 83 ans, rue de la Visitation.

Le 31. — Louis Lorideau, chapelier, 74 ans, à l'Hospice. — Jeanne Audebert, flicuse, 74 ans, épouse Jean Salmon, à l'Hospice. — Joséphine Jousseau, journalière, 33 ans, épouse Alexandre Robion, à l'Hospice.

### Variétés.

#### UNE AVENTURE.

Que le séjour des villes est prosaïque! C'est bien vieux cela, mais comme c'est vrai! Oh! qu'on est heureux quand on peut quitter le bruit, le mouvement et la poussière des boulevards, pour aller respirer l'air pur et salubre des montagnes!

L'été dernier, j'eus ce bonheur. Je quittais Paris et j'allais faire un tour dans l'Ardèche. L'Ardèche! des montagnes! des forêts! des glaciers! des sapins! Une petite Suisse! et le pays des aventures! Oyez plutôt.

C'était tout près d'Annonay, au mois de juillet. J'étais dans l'atril complet du touriste: sac au dos, souliers ferrés aux pieds, bâton à la main et une paire de pistolets à la ceinture.

Que de beaux et sauvages sites! J'aspirais avec volupté les acres senteurs des sapins résineux.

Au bout de quelques heures le soleil était si ardent que je cherchais des yeux un refuge quelconque.

Non loin de moi, j'aperçus, creusée dans la montagne, une grotte dont l'entrée, tapissée de lierre et de verdure, me fit souvenir des fraîches églogues de Virgile. C'était engageant. J'entra.

La grotte n'offrait aucune particularité; je la

parcourus, elle n'était pas très-vaste. Vers le fond, une cavité; mais mon bâton en touchait le fond; ce n'était donc pas le repaire d'une bête fauve.

Je m'entendis en sûreté. Mais à peine fermais-je les yeux que j'entendis un bruit indistinct à l'entrée. Je me levai en sursaut, et bien m'en prit.

Un ours de la plus belle taille entra dans la caverne; il était droit sur ses pattes de derrière; dans les deux autres, il tenait un énorme caillou. Involontairement, je me mis à penser à la fable du bon La Fontaine: *L'Ours et le Jardinier*. Si Gustave Doré eût été là, il eût fait un admirable croquis. Ces réflexions durèrent une demi-seconde; je me bâlai de tirer mon pistolet et, avançant la main, j'allais...

— Ne tirez pas! me cria l'ours d'une voix caverneuse.

A ce cri peu sauvage, le pistolet me tomba des mains. Puis, me ravisant:

— Homme ou bête, repris-je, montre ton passeport.

Et je ramassai le pistolet.

Aussitôt, l'ours se débarrassant de sa fourrure, j'eus devant moi un pauvre diable qui, me regardant d'un air suppliant:

— Vous n'en direz rien, n'est-ce pas? mon bon monsieur!

— Allons! allons! répondis-je d'un air bourru, deux mots d'explication.

— Vous voyez en moi, reprit-il en tremblant, un espèce d'Ours-Martin engagé dans une troupe de saltimbanques, arrêtée dans un village au pied de la montagne. On me fait voir pour deux sous, voilà toute mon histoire.

— Elle n'est pas longue, dis-je en riant, mais elle est pour moi peu consolante. Déjà je m'endormais et me voyais transformé en Christophe Colomb à la recherche d'un nouveau monde. Et je ne rencontre que l'ancien, toujours l'ancien! Et dans quel état de dégradation encore!

(La Prime.) JOSEPH BOURG (de l'Ardèche).

### Faits divers.

C'est à tort qu'on a fait courir le bruit de la mort de l'assassin de Plaisance, dit le *Conservateur*, du Gers. Ce misérable est toujours à l'hôpital de Mirande; ses blessures sont horribles. L'arme dont il s'est servi était chargée de plomb double zéro. La cervelle n'a pas été atteinte, mais la mâchoire, le nez, une grande partie de la bouche et de la langue ont été enlevés par les projectiles.

Mardi dernier, le receveur des domaines faisait vendre à l'encan un certain nombre de pièces à conviction, désormais sans utilité, déposées au greffe du tribunal correctionnel. Parmi ces objets se trouvaient des pièces à conviction qui ont joué un rôle important dans la procédure suivie à la suite de l'évasion du maréchal Bazaine de l'île Sainte-Marguerite.

La jumelle qui servit au maréchal à épier la barque envoyée pour le recevoir au pied du rempart, la nuit, a été adjugée 45 fr.

Le crochet en fer amarré aux rochers et retenant la corde à l'aide de laquelle le maréchal Bazaine s'aventura dans l'espace a été payé 16 fr.

C'est la corde qui a atteint le chiffre le plus élevé; elle a été adjugée au prix de 255 francs.

Le Conseil de Santé à Saint-Petersbourg a autorisé l'importation en Russie des *Capsules de Goudron de Guyot* si efficaces dans les cas de rhumes, catarrhes, bronchites, phthisie. Deux capsules à chaque repas amènent une amélioration rapide. Le traitement revient au prix insignifiant de dix à quinze centimes par jour.

Pour éviter les trop nombreuses imitations, exiger sur chaque flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs.

Dépôt aux pharmacies Besson, Berdriau, à Saumur, et dans la plupart des pharmacies. (10)

### Bibliographie.

MANUEL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, par A. SOUVIRON, chef de bureau à la Préfecture de la Seine. — 4 volume in-48 jésus de 350 pages. — 3 fr. 50. — Chez André SAGNIER, éditeur, 34, rue Bonaparte, Paris.

Il a été publié beaucoup d'ouvrages pour guider le Maire et le Secrétaire de mairie dans l'accom-

plissement de leurs fonctions. Mais jusqu'à présent, il n'existait aucun traité complet d'administration communale écrit expressément, et spécialement, en vue du Conseil municipal. L'auteur du MANUEL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX a voulu remplir cette lacune.

Cet ouvrage a pour objet exclusif de faire connaître aux Membres des Conseils municipaux les règles à suivre et les conditions à remplir pour que leur participation à la gestion des affaires de leur commune soit aussi complète, aussi éclairée, aussi utile que possible.

La première section, divisée en quatre chapitres, traite des *Assemblées des Conseils municipaux* et de la procédure relative à leurs délibérations.

La seconde section concerne les matières que les Conseils municipaux peuvent régler, c'est-à-dire sur lesquelles ils statuent définitivement, en dehors de toute tutelle administrative; elle est divisée en seize chapitres.

Les onze chapitres de la troisième section, subdivisés eux-mêmes en plusieurs paragraphes, sont consacrés aux objets sur lesquels les Conseils municipaux ne font que délibérer, leurs délibérations étant subordonnées à l'approbation de l'autorité supérieure.

Dans la quatrième section sont examinés en détail tous les cas où les Conseils municipaux peuvent être appelés à donner leur avis.

Enfin, la cinquième section traite notamment des attributions électorales du Conseil municipal et des fonctions spéciales qui peuvent être déléguées dans certaines circonstances aux Conseillers municipaux.

A mesure qu'il passe en revue, dans l'ordre qui vient d'être indiqué, les affaires de toute sorte qui font l'objet des délibérations du Conseil, l'auteur du MANUEL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX reproduit les textes de lois, les avis ou arrêtés du Conseil d'Etat, les instructions ministérielles, tous les documents officiels enfin, qui ont déterminé, étendu ou restreint la compétence du Conseil municipal à l'égard de ces diverses affaires; il expose les conditions administratives, l'état d'instruction, les délais, etc., dans lesquels chacune d'elles doit être présentée au Conseil par le maire; il précise, en un mot, les droits et les devoirs des Conseillers municipaux dans toutes les circonstances où leur intervention a été prescrite par la loi.

Le MANUEL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX fournit ainsi au Conseiller soucieux d'exercer son mandat avec conscience, les moyens de contrôle les plus sûrs et les plus efficaces.

Pour les articles non signés: P. GONET.

### Théâtre de Saumur.

Tournée FRANCHINO. — GIULO, impressario.

VENDREDI 5 avril 1878.

Représentation extraordinaire unique donnée par Mlle RAFAELLA FRANCHINO, premier sujet de l'Académie nationale de musique, du Théâtre-Lyrique, de l'Opéra-Comique, des Théâtres royaux d'Italie, d'Angleterre et de Belgique.

LA TRAVIATA (VIOLETTA), grand opéra en 4 actes, paroles d'Edouard Duprez, musique de Verdi.

Mlle Raffaella FRANCHINO remplira le rôle de Violetta.

Les autres principaux rôles seront joués par MM. Regnard, Sol, Ternus, Firmin, M<sup>lle</sup> Sol et Ternus. — Chœurs.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 31 ans de succès.

100,000 Cures réelles par an.

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatulences, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, algues, congestions, inflammations

des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, débilité, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry ».

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 75,424 : M. et M<sup>me</sup> Léger, d'une *maladie du foie*, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,721 : M<sup>me</sup> Chauvet-Pizzala, d'*anémie, d'épuisement et d'étouffements*. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). — La Revalescière Du Barry a mis fin à *mea dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes*. J. COMPARET, curé. — N° 79,211 : Lorient, 2 avril.

La Revalescière a produit une cure merveilleuse ; M. Sauvet, directeur d'une grande chaudronnerie pour la marine, a été guéri d'une maladie étonnante. Les excréments, au lieu de sortir naturellement, il les rendait par la bouche ; grâce à la Revalescière, il a été entièrement guéri ; elle lui a sauvé la vie.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 16 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 56 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; Besson, successeur de Texier ; J. Russon, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière ; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet ; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 65, place Rouge ; CONTIN, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; EMILE RICHARD, épicière ; BEAUFRETON-POINIER, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup> LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (159)

Rhumes et Maladies de Poitrine.

# SIROP

ANTIPHLOGISTIQUE

## BRIANT

Pharmacie BRIANT, 150, rue de Rivoli, PARIS

Depuis plus de cinquante années, le SIROP de BRIANT est recommandé par les Médecins dans les maladies de l'appareil respiratoire : Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Gripes, etc.

C'est le plus actif, le plus agréable et le meilleur marché des médicaments pectoraux. Pour éviter les imitations et les contrefaçons, inefficaces ou nuisibles, exigez l'instruction en neuf langues et la signature très-lisible de l'inventeur.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.



Dans le traitement des rhumes, gripes, bronchites, etc. Les médecins recommandent spécialement le Sirop et la Pâte de Pierre Lamoureux.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 15 — —		4 — 30 — —	
1 — 30 — —	soir.	9 — — —	soir.
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

  

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — —	soir.
12 — 30 — —	soir.	7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 AVRIL 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2		23	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	632 50	7 50		Canal de Suez	720	8 75		
4 1/2		25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	660			Crédit Mobilier esp.	515	12 50		
5		25	Crédit Mobilier	141 25			Société autrichienne	307 50	9 50		
Obligations du Trésor, t. payé.			Crédit foncier d'Autriche	491		5 25	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857			Charentes, 500 fr. t. p.	115			Orléans	342 75			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	660	17 50		Paris-Lyon-Méditerranée	338 95			
1865, 4 1/2			Paris-Lyon-Méditerranée	1075	7 50		Est	336 50			
1869, 3			Midi	805	10		Nord	343 50			
1871, 3 1/2			Nord	1327 50	10		Ouest	338			
1875, 4			Orléans	1150	5		Midi	336 50			
1876, 4			Quest	735	5		Charentes	247 50			
Banque de France	3110		Vendée, 500 fr. t. p.				Vendée				
Comptoir d'escompte	390		Compagnie parisienne du Gaz	1280			Canal de Suez	531 25			
Crédit agricole, 500 fr. p.	340		C. gén. Transatlantique	525							
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	355										

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 24 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.

6 — 45 — — — — — omnibus-midi.

9 — 1 — — — — — omnibus-midi.

1 — 25 — — — — — soir.

4 — 10 — — — — — express.

7 — 15 — — — — — (s'arrête à Angers)

10 — 37 — — — — — omnibus-soir.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 20 minutes du matin, direct-midi.

8 — 34 — — — — — omnibus.

9 — 40 — — — — — express.

12 — 40 — — — — — omnibus-midi.

4 — 45 — — — — — omnibus-midi.

10 — 28 — — — — — express-soir.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### ADJUDICATION

A la Mairie de Villebarnier.

Le dimanche 7 avril 1878, à midi.

D'UNE MAISON, en bon état, avec jardin et terre, dans le tenant, de 6 ares 80 centiares, sur mise de 1,500 francs ;

Et de 5 ares 60 centiares de terre, sur mise de 220 francs ;

Le tout à Grenouillet, commune de Villebarnier. (142)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

À L'AMIABLE,

En totalité ou en deux lots.

### DEUX MAISONS

Situées à Saumur, place de la Bilange, nos 1, 2, 3, 4,

Occupées par M. Gallé (café de la Bourse), M. Tabourdeau, M. Boyer (bureau à tabac) et M. Ciret.

Toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (159)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

À L'AMIABLE,

### UNE MAISON

AVEC JARDIN.

Située à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 12,

Joignant au midi M. Grosbois. On louerait au besoin. Entrée en jouissance de suite. S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (155)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

À L'AMIABLE,

### UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n° 45,

Joignant M. Jeuniette, les héritiers Tarode et M. Bougreau. S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (151)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

À L'AMIABLE.

1<sup>e</sup> BELLE MAISON, à Saumur, quartier de Nantilly, place et rue du Presbytère ; remise, écurie, deux jardins, gaz et eau de la ville, caves.

2<sup>e</sup> TRÈS-GRANDE CAVÈ dans le roc, avec entrée sur la place.

3<sup>e</sup> AUTRE MAISON, place du Presbytère, caves, jardin.

4<sup>e</sup> TRÈS-JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, à la Croix-Cassée, près Saumur ; 47 ares de jardin ; maison de jardinier.

Entrée en jouissance de suite. Toutes facilités de paiement. S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (58)

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

### A VENDRE

PRÉSENTEMENT,

### OU A ARRENTER

### UNE GRANDE ET BELLE MAISON

Située à Doué, rue de Cholet,

Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y attenant ; superficie, 22 ares.

Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture. S'adresser à M. GRELLEPOIS-GAMICHON, rue des Fontaines. (119)

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

### VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le dimanche 7 avril 1878, à midi précis, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, en la demeure de M. et M<sup>me</sup> Menard-Lemarchand, procédé à la vente aux enchères publiques des meubles et effets mobiliers leur appartenant.

On vendra :

Ameublements complets de salon, de salle à manger, de cuisine, de chambres à coucher, lits, linge, draps, hardes, armoires, buffets, batterie de cuisine, tables, chaises et quantité d'autres bons objets. (170)

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

### MODES

Fonds de commerce. — Marchandises. — Matériel. — Droit au bail. S'adresser rue Saint-Aubin, 64, Angers. (178)

Etude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier à Saumur.

### VENTE DE MEUBLES

Par suite de faillite.

Il sera procédé, le dimanche 7 avril 1878, et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, au domicile du sieur Robert, boulanger à Saint-Florent, près Saumur, à la vente de meubles et effets mobiliers, consistant en : tables, chaises, armoires, linge de corps et autre, batterie de cuisine et beaucoup d'autres objets.

La vente se fera au comptant, avec cinq pour cent en sus du prix d'adjudication. (175)

Etude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier à Saumur.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

### PREMIER ET SECOND ÉTAGES

En totalité ou par parties.

Rue de Bordeaux, n° 32.

S'adresser à M. Russon, épicière, quai de Limoges, n° 38. (177)

Etude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier à Saumur.

### A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

### UNE JOLIE MAISON

AVEC JARDIN

A Saumur, rue du Prêche, n° 5, occupée par le capitaine Jourdeuil.

S'adresser à M. CHESNEAU, rue des Boires, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier à Saumur.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson.

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

Etude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier à Saumur.

### NOUVELLE FRANCE.

### Colonie libre de Port-Breton.

Terres à cinq francs l'hectare. Fortune faite sans quitter son pays. S'adresser à M. le marquis de RAYS, consul de Bolivie, au château de Quimerc'h-en-Bannalec (Finistère).

VIN DE PROPRIÉTAIRE (T. LANGLADE, SAINT-GEORGES et BORDEAUX VIEUX). GARANTIS RIGOREUSEMENT NATUREL et de premier choix, pour table de maître, au prix de 90 à 120 francs (suivant les distances) la pièce de 225 litres environ, rendu franco de fût, de régie et de port, en gare de destination. BON ORDINAIRE de table bourgeoise, rouge et blanc, au prix de 70 à 100 francs la pièce rendue, suivant les distances.

Veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

# FANT

Rue Saint-Nicolas, 29, Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre. Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

PHARMACIE D'ALBESPEYRES.

## VÉSICATOIRE ET PAPIER

### D'ALBESPEYRES

Les SEULS EMPLOYÉS dans les HOPITAUX MILITAIRES

Le VÉSICATOIRE D'ALBESPEYRES produit la vésication en 8 ou 10 heures, son action est prompt et sûre. Le véritable vésicatoire d'Albespeyres porte, sur son côté vert, la signature d'ALBESPEYRES.

Le PAPIER D'ALBESPEYRES est recommandé depuis 60 ans par les sommités médicales, comme étant la meilleure préparation pour panser les vésicatoires, qui rendent des services dans les maladies chroniques des enfants et des vieillards. Chaque boîte de papier est enveloppée dans un prospectus commencent par ces mots : PAPIER ÉPISPASTIQUE D'ALBESPEYRES.

## ANTI-ASTHMATIQUES

De B<sup>is</sup> BARRAL

Le Papier et les Cigarettes Anti-Asthmatiques de B<sup>is</sup> BARRAL sont recommandés par les Médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire, ainsi que l'Oppression qui accompagne la plupart des maladies des voies respiratoires.

## LES CAPSULES DE RAQUIN

Approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris

GUÉRISSEMENT SANS FATIGUER L'ESTOMAC

Les CAPSULES au COPAHU de RAQUIN guérissent les maladies secrètes.

Les CAPSULES à la TÉRÉBENTHINE de RAQUIN guérissent les catarrhes pulmonaire, intestinal, vésical.

Les CAPSULES au GOUDRON de RAQUIN guérissent les rhumes, les bronchites et les laryngites chroniques ; même dans la Phthisie pulmonaire, ces Capsules constituent un palliatif d'une utilité incontestable.

Les vraies Capsules de Raquin, sont vendues dans un flacon portant, sur son enveloppe extérieure, l'étiquette ci-contre.

EST IMITATION OU CONTREFAÇON ?

TOUJOURS RAQUIN NE PORTÉ PAR LA SIGNATURE.

Dépôt à Paris : 80, Faubourg Saint-Denis.

Saumur, imprimerie de P. GODET.